

SOLICITATION NUMBER: 24062-14-101/NUMÉRO DE LA DEMANDE: 24062-14-101

QUESTIONS AND ANSWERS SERIES - 001/SÉRIE DE QUESTIONS ET RÉPONSES - 001

Q1. Can the companies who are listed under the tasks section, specifically 5.2.3, still bid on this RFP?

A1. Yes, companies listed under Section 5.2.3 can bid on this RFP. It is important to note, however, the constraints listed under Section 9. Specifically, the consulting firm that will be selected for this project will be precluded from any subsequent work in implementing a new job evaluation plan and/or software system that facilitates the organization and classification of EX Group positions as a result of this review initiative.

Q2. On the Canada Govt Buy & Sell site, the RFP is available as both an RFP document and an Amendment. Is the Amendment version the correct version of the RFP?

A2. There was a system error when loading the documents causing the document having to be loaded a second time and resulting in an amendment.

Q3. As found on Merx.com the RFP is listed as a Notice of Proposed Procurement, we would like to inquire if this RFP has been sent to a list of vendors not shown on the posting?

A3. The RFP is posted on Public Works and Government Services Buy and Sell website.

Q4. Can the proposals be submitted through email?

A4. No. The proposals must be submitted to the address indicated in the RFP.

Q1. Les compagnies qui figurent à la section des tâches, plus précisément à la section 5.2.3, peuvent-elles encore soumissionner sur cette DP?

R1. Oui, les compagnies qui figurent à la section 5.2.3 peuvent soumissionner sur cette DP. Il est toutefois important de noter les contraintes énoncées à la section 9. Plus particulièrement, la firme de consultants qui sera retenue pour ce projet ne pourra participer à aucune autre tâche liée à la mise en œuvre d'un nouveau plan d'évaluation des postes et/ou système logiciel qui facilitera l'organisation et la classification des postes du groupe EX par suite de cette initiative d'examen.

Q2. Sur le site d'appels d'offres achats-ventes du gouvernement du Canada, on trouve le document de la DP et le document Modification. Est-ce que c'est la version Modification qui est la bonne?

R2. Il s'est produit une erreur de système en téléchargeant les documents, de sorte qu'il a fallu télécharger le premier document une autre fois, ce qui explique la version Modification.

Q3. Sur Merx.com, la DP est affichée comme un Avis de proposition de marché. Nous aimerions savoir si cette DP a été envoyée à une liste de fournisseurs dont le nom n'apparaît pas sur cette inscription.

R3. La DP est affichée sur le site web d'appels d'offres achats-ventes de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Q4. Les propositions peuvent-elles être soumises par courrier électronique?

R4. Non. Les propositions doivent être envoyées par la poste à l'adresse figurant dans la DP.